

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2023 – 20H

L'an deux mil vingt trois, le trois octobre, à vingt heures, suite à la convocation adressée le 28 septembre 2023 par Monsieur le Maire et affichée le même jour, le Conseil Municipal s'est réuni, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Étaient présents : M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÊQUE, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANCOIS, Mme Catherine MOUTEL, M. Jean-Marie MAHIEU, M. Sébastien KOSLOFF et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux ;

Était excusé et représenté : M. Antoine HAY a donné pouvoir à Mme Sandra LEMARCHAND.

Était absent : M. Frédéric THOMASSE.

Présence de M. BARDOU, journaliste de La Manche Libre.

Secrétaires de séance : Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER-MENANTEAU

ORDRE DU JOUR

- * Arrêté du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 septembre 2023 ;
- * Aménagement de la cantine – notification de marché maîtrise d'œuvre ;
- * RPQS Rapport sur le Prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2022 de Cahagnes (cf. document joint) ;
- * Commission d'appel d'offre : désignation de 3 suppléants ;
- * Commission Centre de Loisirs de la Vallée de Craham : actualisation ;
- * Recrutement d'un agent contractuel de remplacement ;
- * « Biodiversité et plantations pédagogiques » : appel à projet de PBI ;
- * DICRIM : présentation du Document d'Information Communal des Risques Majeurs à l'attention de la population ;
- * Questions diverses

* Arrêté du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 septembre 2023

Aucune remarque sur le PV du Conseil du 12 septembre dernier : approuvé à l'unanimité.

- * **Aménagement de la cantine – Choix de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension de la cantine scolaire en un bâtiment public à usage scolaire et associatif.**

La commission d'appel d'offres s'est réunie en 2 phases de consultations.

Lors de la consultation du 5 juillet 2023, 3 cabinets d'architectes ont été retenus pour la 2ème phase à savoir :

- L'atelier de la Vire
- L'agence Dauchez Architectes
- L'agence JV Archi et Associés

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 11 septembre 2023 pour choisir le maître d'œuvre du dossier Aménagement de l'extension de la cantine scolaire. L'agence JV Archi et Associés a été retenue. L'agence a réalisé une belle présentation en précisant ses références. Une réflexion globale a été faite sur le bâtiment à usage scolaire et associatif avec une vue d'ensemble (partie colorée et boisée). La présentation a été claire et complète. Tout était pensé y compris la mise en sécurité du chantier. Ce cabinet d'architectes est basé sur Granville. Les frais d'honoraires seraient les moins élevés que les 2 autres architectes. Il faudra reprendre le montant des honoraires demandés par ce cabinet lors du prochain conseil.

Le conseil municipal prend acte que le marché de maîtrise d'œuvre de l'aménagement du centre bourg a été attribué à l'agence JV Archi et Associés.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».

*** RPQS Rapport sur le Prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2022 de Cahagnes (cf. document joint) ;**

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, décide d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif présenté, de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr, et de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

L'analyse démontre que la station d'épuration du bourg de Cahagnes n'est pas conforme au niveau des MES (Matières En Suspension) du 2ème bassin de la station d'épuration, en raison de la présence de lentilles d'eau. Il est précisé que les analyses se font en juillet, ce qui nous pénalise du fait de la chaleur. Une demande pour décaler la période de prélèvement a été faite. Il y a des résidus

MES à hauteur de 162mg/litre alors que la norme est de 50mg/litre maximum. Une subvention est délivrée quand la conformité est constatée, on risquerait donc de ne pas percevoir celle-ci, c'est pourquoi de nouvelles analyses ont été demandées pour novembre ; mais la DDTM n'y est pas favorable car la station devrait être conforme tout au long de l'année.

Il est question que la compétence assainissement soit reprise par PBI mais reste à savoir si ce transfert de compétence aura lieu en 2025 ou 2026 (lagune + station épuration de la Vallée de Craham). Cela impacterait les agents détachés sur ce budget. Il serait préférable de réinstaller un chalet (local technique). Se pose la question du curage et de la consolidation des berges qui seraient à faire.

Philippe LEMARDELÉ demande s'il y aura une incidence sur le prix de l'eau. L'eau pour l'assainissement est facturée uniquement aux habitants reliés au réseau.

Jean-Marie MAHIEU précise que la compétence de l'eau va évoluer en 2025 dans le cadre du projet de territoire pour la gestion de l'eau. Les syndicats des eaux réfléchissent aux futurs modes de gestion (régie, ...). Certaines communes aujourd'hui n'ont pas de station d'épuration. Ce transfert de compétence pourrait inciter les communes n'ayant pas de système de station d'épuration à s'équiper. Le prix de l'eau pourrait à l'avenir augmenter.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».

*** Commission d'appel d'offre : désignation de 3 suppléants ;**

La commission d'appel d'offres est actuellement constituée de 4 membres : Guillaume DUJARDIN, Antoine HAY, Céline MATHELIER et Mickaël HAUSSIN.

Il est proposé de désigner 3 suppléants à cette commission afin d'avoir le quorum à chaque réunion. Georges LEVEQUE, Sébastien KOSLOFF et Karine FRANÇOIS se portent candidats.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».

*** Commission Centre de Loisirs de la Vallée de Craham : actualisation ;**

La commission « centre de Loisirs de la Vallée de Craham » est actuellement constituée de 3 membres : Georges LÉVÊQUE, Céline MATHELIER et Emmanuelle BEIGNON.

Certains élus ne faisant pas partie de cette commission sont associés au groupe de travail sur WhatsApp : Philippe LEMARDELÉ, Pascale GASNIER-MENANTEAU, Mickaël HAUSSIN, Antoine HAY et Sébastien KOSLOFF. A chaque fois qu'il y a eu besoin de compétences différentes, des membres ont été ajoutés. Libre à eux de se retirer directement du groupe depuis l'application, ajoute Emmanuelle BEIGNON.

Il est donc proposé d'actualiser cette commission en l'agrandissant et en demandant s'il y a des conseillers qui se portent candidats pour devenir membres en complément des membres actuels.

Guillaume DUJARDIN, Philippe LEMARDELE, Mickaël HAUSSIN, Antoine HAY et Sébastien KOSLOFF proposent leur candidature pour étoffer la commission.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».

*** Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement ;**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°20200707-04 du 07/07/2020.

Un agent (contrat de droit privé CAE-PEC) est en arrêt depuis lundi à l'école maternelle, il a fallu trouver une solution urgente pour assurer son remplacement.

Une personne travaillant à la garderie par le biais de l'ADMR est disponible pour un remplacement d'une semaine mais la délibération de principe prise le 07/07/2020 ne permet de remplacer que des agents titulaires ou agents contractuels de droit public.

Afin de pouvoir remplacer l'agent contractuel de droit privé, il est proposé de modifier la délibération de principe afin que les fonctionnaires territoriaux et tous les agents contractuels, qu'ils soient de droit public ou de droit privé, puissent être remplacés.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».

*** « Biodiversité et plantations pédagogiques » : appel à projet de PBI ;**

Dans le cadre des compétences confiées à la Communauté de communes en faveur d'une politique de Développement Durable à l'échelle du territoire et suite à la délibération n°20230628-13 adoptée par le conseil communautaire réuni le 28 juin dernier, Pré-Bocage Intercom a lancé un premier appel à projets : « Biodiversité et plantations pédagogiques », à destination uniquement des communes du territoire.

Ainsi, la Communauté de communes souhaite faciliter l'émergence de projets communaux en faveur de la biodiversité et/ou à visée pédagogique.

Une présentation est faite du projet proposé sur la commune par Philippe LEMARDELE afin de déposer un dossier de candidature à l'appel à projet de PBI (avant le 2 octobre 2023).

Une réunion de préparation a eu lieu avec Céline MATHELIER, Georges LEVEQUE, Emmanuelle BEIGNON sur un projet d'éco-pâturage sur la lagune. Ce projet vise à éviter l'utilisation de matériel thermique, a un intérêt écologique avec la préservation de la biodiversité, de la faune et la flore. Philippe LEMARDELE souhaiterait y installer des ruches à ses propres frais. L'aspect pédagogique est valorisé afin de sensibiliser les enfants et les adultes. Le coût total du projet est évalué à 3200 € (grillage : 500 mètres, piquets, cabane pour les moutons sans compter la main d'œuvre). Il est possible d'avoir 1000 € d'aide au maximum (40% du montant du projet), le reste étant à la charge de la commune. Il faut envisager d'acheter 2 couples de moutons. Plusieurs remarques sont faites quant à la législation : faut-il un numéro de cheptel ? assurer les soins ? la vaccination ?

Sur l'aspect pédagogique, certains membres ont des craintes quant au fait d'emmener des enfants sur la station d'épuration (problème de sécurité).

Guillaume DUJARDIN a pensé à d'autres propositions : planter des framboisiers, cassis aux abords des écoles. Il serait possible de travailler avec une association d'insertion « La parenthèse verte » pour leur acheter des nichoirs à oiseaux afin que les enfants découvrent les espèces des oiseaux des jardins et créer un panneau pour les présenter. Il y a également le sujet de l'eau avec le puits de l'école, ou encore la sauvegarde des chauves-souris et hérissons qui pourraient être proposés.

L'idée est de déposer une demande (qui ne soit pas trop coûteuse pour la commune) pour que l'appel à projet soit reconduit les années suivantes et que la commune puisse proposer des projets plus onéreux à inclure dans le budget de la commune.

La question est posée quant à la reprise de la station d'épuration par PBI, quid de l'éco-pâturage ? Il serait préférable de faire intervenir des personnes privées pour mettre leurs moutons et que la commune installe les clôtures (avec l'aide de l'appel à projet).

Georges LÉVÊQUE est favorable à un projet à proximité des écoles, Céline MATHELIER estime qu'il y a plus d'impact si des journées pédagogiques sont organisées. Il est donc proposé de voter une délibération de principe sans acter un projet bien défini.

Tout le monde souhaiterait qu'un dossier de candidature soit déposé mais la question est de savoir qui fait le dossier et pour quel projet.

Le Conseil Municipal est favorable au dépôt du dossier de candidature Appel à projet de PBI : « Bio-diversité et plantations pédagogiques » édition 2023 qui répond aux axes arrêtés par PBI sous peine de rejet. Mickaël HAUSSIN propose de déposer un dossier pour l'achat de nichoirs et l'achat de panneaux. Sébastien KOSLOFF et Karine FRANCOIS proposent de compléter le dossier.

Celui-ci devra être déposé très rapidement car l'examen des candidatures est prévu le 19 octobre. Il est demandé une diffusion sur le groupe WhatsApp mairie car il n'y aura pas de nouveau conseil municipal avant novembre.

Il est rappelé que le dossier a été reçu en mairie début juillet. Emmanuelle BEIGNON demande aux élus qui siègent à PBI de faire remonter la problématique du manque de temps pour présenter des projets aboutis et qu'il est dommage de se priver de telles opportunités.

➤ 3 oppositions, 2 abstentions : adopté par 9 voix « pour ».

*** DICRIM : présentation du Document d'Information Communal des Risques Majeurs à l'attention de la population ;**

Pascale GASNIER-MENANTEAU et Céline FOLBARBE ont beaucoup travaillé sur ce document et en sont remerciées. La commune doit élaborer ce document concernant les risques majeurs à partir des éléments transmis par le Préfet du Calvados.

Présentation est faite par Pascale GASNIER-MENANTEAU du document à destination des habitants. Il s'agit d'un document personnalisé et spécifique à chaque commune.

Il a été préparé par le groupe de travail du plan communal de sauvegarde composé de Guillaume DUJARDIN, Pascale GASNIER-MENANTEAU, Mickaël HAUSSIN, Georges LEVEQUE et Céline FOLBARBE.

Le DICRIM indique que faire, face aux risques majeurs. Il s'agit d'un document de communication destiné à un public de non-spécialistes, il doit donc être agréable à lire et facile à comprendre. La version proposée privilégie l'aspect visuel des consignes et utilise donc plutôt des pictogrammes que de longues phrases. Il fait 11 pages et comprend l'ensemble des risques identifiés sur notre commune, liste les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde ainsi que les consignes de sécurité à respecter en cas de catastrophe.

Il est précisé ce qu'est un **risque majeur** : c'est un événement d'origine naturelle ou lié à l'activité humaine, dont l'impact peut mettre en péril le bon fonctionnement de la société et perturber l'activité économique du territoire. Deux critères le caractérisent : une faible fréquence et une énorme gravité (nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement)

Pour répondre à la réglementation du Code de l'environnement, ce document doit être largement diffusé pour être plus efficace : flyer synthétique dans l'Actu cahagnaise, site de la mairie, réseaux sociaux, et doit être consultable par tous sans frais à la mairie. Son existence devra par ailleurs être notifiée au public par un avis affiché à la mairie pendant au moins 2 mois. Le document finalisé sera transmis à la Préfecture pour recensement.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en cours d'élaboration traitera de la partie « organisation » de la sécurité civile pour préparer Cahagnes à la gestion de crise. Une réserve communale de volontaires peut être créée, l'idée de référents dans chaque lieu-dit est à étudier pour faciliter l'alerte en porte-à-porte en cas de risque. Le DICRIM sera inséré au volet documentation du PCS.

Quelques ajouts sont demandés : indiquer les échelles de classement pour le Radon, rajouter le n° d'urgence EDF dans les numéros utiles, vérifier le n° de téléphone de PBI.

Date butoir mercredi prochain pour que les conseillers puissent faire retour de leurs remarques quant à ce document avant sa diffusion.

* Questions diverses

- Recensement de la population : mise à jour des adresses a été faite car aucune des nouvelles adresses n'a été intégrée dans le fichier de l'INSEE. Cela a représenté plus de 25 heures de saisie sur le logiciel dédié. Le travail des agents recenseurs sera ainsi facilité.

4 candidatures pour être agents recenseurs ont été reçues. Cahagnes est divisée en 3 districts (environ 200 habitations par district) et nous avons besoin d'un agent recenseur par district. Le recrutement sera fait lorsque nous aurons des précisions sur la dotation allouée à la commune. Les agents recenseurs devront suivre une journée de formation début janvier 2024. La délibération devra être prise avant la fin de l'année.

- Le salon des maires a lieu du 21 au 23 novembre 2023. Pré-Bocage Intercom propose d'organiser un déplacement collectif (bus de 48 places) pour le mercredi 22 novembre 2023 avec un départ à 6h30 pour un retour vers 22h00 à Aunay. Il est demandé le nombre de personnes intéressées pour y participer.

Georges, Guillaume et peut-être Sandra. Il est demandé d'apporter une réponse avant jeudi pour envoyer un mail de confirmation à PBI.

- Rencontre à PBI avec la sous-préfète dont le thème est le programme France ruralité et notamment « Village avenir ». 15 communes du Département seront retenues par le Préfet pour des projets mutualisés.

Cela concerne les communes de moins de 3500 habitants et non les Petites Villes de Demain.

Un courrier a été fait pour demander l'inscription de Cahagnes afin de bénéficier de l'aide au travail d'ingénierie sur le dossier de la redynamisation de la vallée de Craham, le contrat régional n'a en effet pas retenu notre dossier.

- L'étude de l'ANCT de la Vallée de Craham pourrait être entièrement financée par les services de l'Etat.

- L'épicerie Proxi est fermée depuis ce midi, nous en sommes désolés et l'avons appris sur les réseaux sociaux avec regret. Il s'agit d'une liquidation. Il faudrait contacter les propriétaires pour savoir ce qu'ils veulent faire du bâti. Le Maire a rencontré Angélique MARGUERIE « L'épicerie d'Angel » qui propose de venir une journée ou 2 sur la commune avec son camion ambulant (mardi et/ou samedi) en attendant de connaître le devenir du Proxi. Elle va étudier la possibilité d'une éventuelle reprise de l'épicerie.

La commune pourrait-elle acheter le contenu de l'épicerie (mobilier, rayonnage) ?

- Rdv avec le SDEC énergie concernant le transformateur au niveau du cimetière pour en mettre un à l'entrée des écoles (à gauche du château d'eau). Il faut donc réfléchir à un endroit aux alentours des écoles qui ne gêne pas les futurs aménagements des abords des écoles.

- Rdv pour l'enfouissement des réseaux lundi 16/10 à 10h, l'emplacement proposé pour le boîtier électrique pour l'alimentation du puits ne convient pas.

- Mail d'un habitant du Temple qui se plaint de la vitesse excessive de certains automobilistes sur les voies communales. Si on veut réduire la vitesse réglementaire de 80 km/h sur voies communales, on peut limiter la vitesse en y prévoyant une signalétique. Un point a été fait avec le major de la gendarmerie il y a peu de temps.

Lors du dernier CMJ, les jeunes ont évoqué le fait de faire des panneaux pédagogiques et humoristiques à installer sur certaines parties de la voie communale.

Voir si on peut demander une signalétique au Département (marquage au sol pour les vélos, voies partagées...). Si les vitesses ne sont pas respectées, quid des contrôles ?

- Etude sur la Méthanisation : la délibération n'est pas passée en Conseil communautaire (19 oppositions et 10 abstentions).

- Repas des Aînés : 15 octobre : 103 participants.

- EPFN : un point a été fait sur la friche industrielle. Il faut refaire une estimation au niveau des Domaines.

Séance levée à 22h45.

Procès-verbal approuvé le 05 décembre 2023 et publié sur le site internet communal le 12 décembre 2023.

Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.

Les secrétaires de séance,
Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER-MENANTEAU



The image shows two blue ink signatures. The first is a stylized signature, and the second is a more legible signature, both representing the secretaries of the meeting.